



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE MANTES LA JOLIE
CANTON DE LIMAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de JAMBVILLE du 17 MAI 2021

L'an 2021, le 17 du mois de mai, les Membres du Conseil municipal de Jambville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie RIPART,

Etaient présents : M.RIPART Jean-Marie, Maire, MM. OUERDANE Gabriel, MATEUS José, MME NOBLESSE Nadia, Adjoint au Maire, MM. ALIPRE Frédéric, CASANO Sébastien, MME DE MELO Fernanda, M. GERARD Olivier, MME JACOB Catherine, M. LOPEZ Michel,

Absents excusés : M. HELLEBOID Michel donne pouvoir à Mme NOBLESSE Nadia
M. AUBRY Dominique donne pouvoir à M. RIPART Jean-Marie
Mme LUCIEN Valérie
M. SAVILL Bernard
M. SOCHON Cyril

Date de convocation : 12/05/2021

Date d'affichage : 12/05/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 Pour : 12

Secrétaire de séance : M. GERARD Olivier est nommé Secrétaire de séance

1 –APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 18 MARS 2021

Pour : 12

2- APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal approuve l'ordre du jour.

Pour : 12

3- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 POUR INSTALLATION D'UN VIDEO PROJECTEUR INTERACTIF

Le Conseil municipal ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « l'achat et l'installation d'un Vidéoprojecteur Interactif pour l'école de Jambville » :

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux- exercice 2021 conformément à la circulaire préfectorale n° 000032 du 6 avril 2021, soit 40% du montant du matériel informatique hors taxe plafonné à 5 000 € par classe et subventionné au maximum à 2 000 € par classe.

Adopte l'avant- projet d'achat, d'installation et de maintenance d'un vidéoprojecteur interactif pour l'école de Jambville, pour un montant de 3 305 € HT, soit 3 966 € TTC et décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021,

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DETR : 1 322.00 €

Commune : 2 644.00 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget 2021, chapitre 21 en section investissement ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

Pour : 12

4- DECISION MODIFICATIVE N° 1 BP 2021

Monsieur Le Maire explique au Conseil que le montant de 182 345.47 € inscrit sur la délibération d'approbation du BP 2021, en date du 18 mars 2021, concernant le report de l'excédent en section investissement ne correspond pas à la somme réelle.

Conformément à la demande du comptable du trésor, il convient d'indiquer le total réel de 180 652.62 € et d'établir une Décision Modificative comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	DIMINUTION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
D 2158 : Autres matériels et outillages	1 692.85 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 692.85 €	
R 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté		1 692.85 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté		1 692.85 €
TOTAL	1 692.85 €	1 692.85 €
TOTAL GENERAL	- 1 692.85 €	- 1 692.85 €

Approuve les écritures budgétaires ci-dessus énoncées et modifie le BP 2021 en conséquence

Autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette décision modificative.

Pour : 12

5- PARTICIPATION A LA SCOLARITE DES ENFANTS DU MOULIN VERT POUR L'ANNEE 2020/2021.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de fixer le montant de la participation du Foyer du Moulin Vert aux dépenses scolaires, pour l'année scolaire 2020/2021. Le Conseil municipal à l'unanimité de ses Membres présents ou représentés décide de ne pas augmenter le montant de la participation du Foyer du Moulin Vert pour les dépenses scolaires de l'année 2020/2021, celui-ci s'élève à 300 € par enfant.

Pour : 12

L'ordre du jour étant épuisé.
Séance levée le 17 mai 2021 à 20h05

Le Secrétaire de séance
O. GERARD

Le Maire
JM.RIPART